



# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 03 Novembre 2014**

**À 18 h 00**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 10**

**Date de la convocation : 27 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le trois novembre, dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, Mme Nathalie JARZYNSKI, Mme Nicole TRUSSART, M. Jean-Marie BUFFET, Mme Francine LEBERT, M. Richard SELEQUE, M. Laurent DESMETTRE, M. Nicolas POTHELET et Mme Charleine PFIRSCH.

**Absents ayant donné procuration** : M. Claude AVART à M. Jean-Marie BUFFET, Mme Catherine DELANNOY à M. Eric PLASSON, Mme Françoise SOL à Mme Francine LEBERT et Mme Lina VOLLEREAUX à Mme Nathalie JARZYNSKI.

**Absents excusés** : Néant.

**Absents** : Néant.

Madame Charleine PFIRSCH est désignée secrétaire de séance.

**Délib. N° 2014-11/01**

**Subvention exceptionnelle – Collège Terres Rouges d'Epernay**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour,

- **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 87,00 euros au Collège Terres Rouges d'Epernay afin de permettre l'acquisition d'un audi vérificateur.
  - **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574.
- 

**Délib. N° 2014-11/02**

**Participation financière des parents d'élèves – Classe de découverte CM1-CM2 année 2015**

Monsieur le Maire informe les élus qu'une classe de découverte aura lieu du 19 au 24 avril 2015 à Le Pouliguen (44510) pour les élèves de CM1-CM2 accompagnés de leurs enseignantes.

Le coût du séjour s'élève à 17 841,30 € (transport aller-retour inclus).

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation financière des parents.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

- Vu le budget communal,
  - **FIXE** la participation des familles à 180 euros par enfant pour la classe de découverte prévue du 19 au 24 avril 2015.
- 

**Délib. N° 2014-11/03**

**Décision modificative n° 07**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2014, à savoir :
  - Article 2313, opération 30 : - 600 euros
  - Article 2315, opération 17 : + 600 euros

**Délib. N° 2014-11/04**

**Travaux d'aménagement d'une agence communale postale – Demande de participation financière "La Poste"**

Monsieur le Maire :

- Rappelle que par délibération n°2014-08/13, le Conseil Municipal a autorisé la création d'une agence communale postale qui sera implantée dans la salle de réunions attenante à la Mairie.
  
- Fait part que le coût prévisionnel des travaux se présente ainsi :
  - o Travaux de dallage : 8 156, 45 € HT, soit 9 600 € TTC
  - o Travaux de menuiserie :
  - o Travaux d'électricité :
  - o Travaux de plomberie :
  - o Travaux de revêtement Muraux et sol - travaux Isolation et faux-plafond :19 385,00 € HT, soit 23 262,00 € TTC
  
- Demande que le financement soit assuré de la manière suivante :
  - o Coût total : 32 862,00 € TTC
  - o Subvention de "La Poste " (1<sup>ère</sup> tranche) : 3 000,00 € TTC  
La Poste s'est engagée à verser une dotation supplémentaire après étude de la commission compétente)
  - o Fonds libres : 29 862,00 € TTC
  
- Sollicite de "La Poste" une aide financière.

---

**Délib. N° 2014-11/05**

**Décision modificative n° 08**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 14 voix pour,

- o **DECIDE** de procéder aux crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2014, à savoir :

**COMPTES DEPENSES :**

- o Article 023, chapitre 023  
(virement à la section d'investissement) : + 3 000,00 euros

- Article 21311, chapitre 040, opération 11  
(opération d'ordre de transfert entre section) : + 1 500,00 euros
- Article 21312, chapitre 040, opération 10009  
(opération d'ordre de transfert entre section) : + 1 500,00 euros

**COMPTES RECETTES :**

- Article 722, chapitre 042 (immobilisations corporelles): + 3 000,00 euros
- Article 021, chapitre 021 (virement section d'exploitation) : + 3 000,00 euros

**Délib. N° 2014-11/06**

**Vente de matériels communaux – fixation des tarifs**

Monsieur Eric PLASSON, Maire de Pierry :

- Informe les membres du Conseil Municipal que la Commune est prioritaire de nombreux objets ou matériels vétustes et inutilisés non affectés à un usage public, conservés dans divers lieux communaux.
- Propose au Conseil Municipal la mise en vente des différents objets et donne lecture de l'inventaire s'y rattachant.
- Demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs afin que Monsieur le Maire puisse procéder à la vente de gré à gré selon la délibération n° 2014-03/07 du 28/03/2014, article 10, relative aux délégations consenties du Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour,

- **DECIDE** la mise en vente des articles de gré à gré des objets ci-dessous aux prix suivants :

Désignation	Nombre d'articles	Prix de vente unitaire
Vieux réfrigérateur	1	20 €
Flipper	1	20 €
Bureau métallique	1	10 €
Cheminée en marbre	1	50 €
Cheminée en marbre (dessus fendu)	1	20 €

Table d'école 2 places	60	20 €
Table d'école 1 place	4	10 €
Bureau bois	1	15 €
Harmonium	1	50 €
Piano	1	50 €
Table avec rallonges	1	30 €
Vaslin pressoir Champagne 2000 Conforme 1966	1	50 €
Bétonnière Agram	1	50 €
Tracteur tondeuse SEKI SG15 (crémaillère de direction HS)	1	50 €
Balayeuse SK 150 Diesel SEMAT	1	150 €
Tracteur tondeuse du foot	1	50 €
Vasque + robinets laiton	2	25 €
Toboggan	1	20 €
Auge en ciment	1	15 €
Bacs fleurs ronds en ciment	2	5 €
Lot de poutre en chêne (avec clous pour certaine à trier)	2	100 €
Porte en chêne 2 vantaux	1	100 €
Lot de 12 poteaux et chaîne (clôture place) – 1 m, 80 cm hors sol	1	200 €
Tronçonneuse Stihl 015	1	15 €
Compresseur	1	30 €
Tondeuse Yamaha 346	1	30 €
Tondeuse Yamaha 653	1	30 €
Tondeuse Gaby	1	50 €
Souffleur Stihl	1	20 €
Lot de 3 rotatifs	1	20 €
Porte en sapin 2 vantaux	1	65 €
Tondeuse Wolf Pro 51	1	30 €
Tente barnum	1	20 €
Mobylette Motobécane	1	15 €

---

**Délib. N° 2014-11/07**

**Avenant n°2 – Marché de maîtrise d'œuvre – Travaux de ravalements de façade de la Mairie**

- Vu l'article 8 de la Loi n°95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public ;
- Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 118 ;
- Vu le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre signé en date du 27 mai 2013 avec le Cabinet d'Architecture M. & A. SCHNELL pour la réalisation de travaux de ravalements de façades de la Mairie ;
- Vu la délibération n°2013-10/04 du 06 novembre 2013 ;
- Vu le budget municipal 2014.

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre un second avenant dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre attribué au Cabinet d'Architecture M. & A. SCHNELL suite aux travaux de ravalements de façade de la Mairie.

Par conséquent, le montant dudit avenant se présente ainsi :

Montant définitif :

149 770,00 € HT – 131 500,00 € HT (enveloppe initiale) = 18 270,00 € HT

soit  $18\,270,00 \times 8,85\% = 1\,616,90$  € HT

et porte le montant total TTC du marché à 13 811,70 € HT, soit 16 574,04 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de signer l'avenant n°2, toutes les pièces s'y rattachant et notifier au Cabinet d'Architecture M. & A. SCHNELL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché signé avec le Cabinet d'Architecture M. & A. SCHNELL, les pièces s'y rattachant et de le notifier au Cabinet d'Architecture Marc. & A. SCHNELL.

---

**Délib. N° 2014-11/08**

**Refus lettre de commande SARL SCHNELL – Travaux de ravalements de façade de la Mairie et sur la place de la Mairie**

- Vu l'article 8 de la Loi n°95-127 du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations du service public ;
- Vu le Code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 118 ;
- Vu le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre signé en date du 27 mai 2013 avec le Cabinet d'Architecture M. & A. SCHNELL pour la réalisation de travaux de ravalements de façades de la Mairie ;
- Vu le budget municipal 2014.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de commande transmise par la SARL SCHNELL relative aux travaux de ravalements de façades de la mairie et sur la place de la mairie effectués hors marché.

Compte-tenu de la globalisation des devis concernant des travaux non affectés au marché initial et de la prise en compte des prestations effectués par les concessionnaires d'énergie et de réseaux d'une part et du taux évoqué par la SARL SCHNELL sans contrat préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- REFUSE la présente,
- DEMANDE au Maire de notifier la présente délibération.

---

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pierry, le 09 Décembre 2014

Le Maire,  
**Eric PLASSON**

